



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le service social en faveur des personnels de l'Education Nationale

Le service social en faveur des personnels propose un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'aide et d'accompagnement aux personnels (titulaires, stagiaires ou contractuels, en activité ou retraité), amenés à rencontrer des difficultés dans leur vie professionnelle, personnelle et/ou familiale (problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux, d'ouvertures de droits...).

L'assistante de service social reçoit, dans le respect du secret professionnel, les personnels qui le souhaitent.

Elle intervient dans la globalité des situations et peut, notamment, instruire des demandes d'aides financières.

Vous pouvez rencontrer l'assistante de service social des personnels :

Emilie AUBRY

emilie.aubry@ac-aix-marseille.fr

06 88 28 85 30 - 04 92 56 57 50.

Permanences :

Le lundi de 9h30 à 12h00 au CIO de Digne (04) : 04 92 31 32 06

Le lundi de 13h30 à 16h00 au collège C. Reymond de Château Arnoux (04) :
04 92 64 04 41

Le mercredi de 9h00 à 11h30 à la DSDEN des Hautes Alpes : 04 92 56 57 57

Le jeudi de 14h00 à 16h30 à la DSDEN des Hautes Alpes : 04 92 56 57 57

Des rendez-vous sont possibles en dehors de ces permanences

Rubrique : GESTION DES PERSONNELS
Objet : RETRAITES RENTREE 2016
Date : Septembre 2015
Contact : Mme Régine PEYRON
N° Tel : 04.92.56.57.55
mél : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr

RAPPEL

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE (avec effet à la rentrée 2016)

Les enseignants du 1^{er} degré qui désirent être admis à la retraite à compter de la rentrée 2016, devront me faire connaître leur intention *par retour de courrier ou par mail*.

A réception de la demande de l'enseignant, le service pension lui adresse un dossier à compléter ainsi que la liste des pièces à fournir. L'enseignant renseigne les documents et les retourne datés et signés **à son I.E.N de Circonscription** qui nous le transmettra pour signature du DASEN et envoi au Rectorat.

➤ **DATE LIMITE DE RETOUR DE DOSSIER : LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

Je profite de ce bulletin départemental, pour vous informer que la gestion des dossiers d'admission à la retraite est traitée au Rectorat depuis le 1^{er} septembre 2015, mais que je reste à votre disposition pour tous renseignements concernant votre future retraite.

Le bulletin académique spécial n° 310 du 8 juin 2015 « Demandes d'admission à la retraite des fonctionnaires relevant de Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraites (CPCMR) – Rentrée scolaire 2016 ». Ce dernier est également consultable sur le site académique par le lien :

<https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/index.php/accueil/details/id/506/p/1/ps/1/r/>

Vous pouvez également consulter le site internet <http://www.pensions.bercy.gouv.fr/>. Vous y trouverez toutes les informations sur la retraite ainsi qu'un simulateur de calcul performant afin de tester différentes hypothèses de situations et de dates de départ en modifiant autant de fois que souhaité les critères choisis.



The screenshot shows the homepage of the pensions.bercy.gouv.fr website. At the top left is the French Republic logo with the text 'Liberté - Égalité - Fraternité' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below it is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES'. The main heading is 'pensions.bercy.gouv.fr' in a large, bold font. Underneath, it reads 'Le site du régime des retraites des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires' and 'Ministère de l'Économie et des Finances'. At the bottom, there is a navigation bar with five buttons: 'Accueil', 'Vous êtes actif', 'Vous êtes retraité ou pensionné', 'Espace professionnel', and 'Simulateurs de calcul'.